

## L'ajournement

[Français]

Monsieur le Président, brièvement, je voudrais conclure en disant: Et dans ce dossier, où était et où est le premier ministre? Il se promène un peu partout à travers le pays. Il dit que les régions éloignées telles que la nôtre, au Nouveau-Brunswick, ne reçoivent pas leur juste part du développement économique. D'un autre côté, que fait-il pour remédier à ce malaise? Absolument rien. Tandis que nous, de l'Atlantique, nous voyons une érosion constante du réseau de transport dans notre région.

[Traduction]

Le Conseil des premiers ministres des Maritimes a dit être inquiet du fait que la nouvelle Loi sur les transports met davantage l'accent sur la rentabilité que sur le rôle des transports dans le développement régional. Le premier ministre (M. Mulroney) refuse de prêter l'oreille à ces observations.

[Français]

Monsieur le Président, en terminant, la question que je pose est la suivante: Combien sérieux, et jusqu'à quel point le ministre va-t-il permettre à la situation à Moncton de s'aggraver? Combien d'emplois allons-nous perdre avant que le ministre intervienne?

[Traduction]

**M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, je suis heureux de répondre au député de Westmorland—Kent (M. Robichaud). Comme tous les députés le savent, le réseau de transport canadien fait face à bien des pressions. Que ce soit au Nouveau-Brunswick ou dans d'autres régions du pays, nous devons faire face à certains des changements qui se produisent à l'heure actuelle. Certains, comme ceux qui surviennent à Moncton, posent des problèmes.

Le gouvernement encourage activement la coopération et la négociation d'un accord entre la société CGE et les syndicats concernés. C'est certes une chose que le ministre favorise le plus possible. Il ne s'agit pas simplement de jeter le blâme sur qui que ce soit, mais bien d'inciter toutes les parties à participer à des pourparlers constructifs et à faire en sorte que la transaction avec la CGE aboutisse.

Le député laisse entendre que le gouvernement ne fait absolument rien dans la région de l'Atlantique et dans la région de Moncton. Je ne m'étendrai pas sur tout l'éventail de programmes offerts par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration aux termes d'accords de développement économique régional. En l'occurrence, un programme spécial de 4 millions de dollars a été mis en oeuvre, afin de financer la recherche de nouvelles industries et de minimiser les répercussions pour les employés du CN concernés. Il s'agit là d'une initiative spéciale qu'on a prise, afin de faire face au grave problème qui afflige les habitants de Moncton et les employés du CN.

Pour faire suite à la réponse du ministre à la question posée à la Chambre, je dirais que les chiffres les plus récents montrent que l'on a pu régler le cas de 551 employés jusqu'à maintenant. Parmi ceux-ci, 54 sont admissibles à une retraite anticipée et 487 offres d'emplois ont été faites aux syndicats pour des postes à Moncton, Toronto, Montréal et Windsor. Dix postes sont dans la catégorie «divers autres» et 317 sont à Moncton.

• (1825)

De toute évidence, le gouvernement veut que l'on trouve des emplois au plus grand nombre possible de travailleurs du CN. Il essaie tous les moyens dont il dispose pour que l'on parvienne à conclure un marché avec la CGE et pour que l'on prenne toutes les initiatives possibles pour satisfaire les besoins des travailleurs du CN.

LES RÉFUGIÉS—L'EXPULSION PAR LES ÉTATS-UNIS D'UN ÉTUDIANT IRANIEN—ON DEMANDE L'INTERVENTION DU CANADA

**M. Sergio Marchi (York-Ouest):** Monsieur le Président, je suis heureux de revenir sur une question que j'ai posée au ministre d'État chargé de l'Immigration (M. Weiner) le 26 novembre. Elle concerne un étudiant iranien de 25 ans, Akbar Moatamedi, qui a demandé le statut de réfugié au Canada. M. Moatamedi parle anglais et plusieurs autres langues. Il pourrait être expulsé des États-Unis à n'importe quel moment.

Il a déjà été expulsé cette année. Arrivé en France il a tenté de se suicider plutôt que de risquer une persécution certaine et une mort probable dès qu'il mettrait pied en Iran. A cause de cela, la France l'a renvoyé aux États-Unis et il est actuellement dans un hôpital de Washington en attendant qu'on essaie une deuxième fois de l'expulser vers l'Iran.

Le fait est que M. Moatamedi risque une mort probable et même certaine. Il a soumis au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés une liste de dix personnes, dont des parents et des amis, qui ont été condamnées à mort en Iran.

La seule raison pour laquelle il n'a pas été déporté la semaine dernière, c'est que des Canadiens se sont intéressés à son cas et qu'il a fait l'objet d'une certaine publicité au Canada. Les Américains ont autorisé un autre délai au cas où le Canada serait disposé à l'accueillir.

Des Canadiens de Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, ont essayé de faire valoir au gouvernement canadien qu'ils étaient tout disposés et parfaitement en mesure de parrainer, de loger, de nourrir, d'habiller et même d'employer M. Moatamedi. Ils ont lancé un mouvement, comme ils l'ont fait au cours de la dernière année pour quatre réfugiés iraniens, non seulement en vue de permettre à M. Moatamedi de refaire sa vie au Canada, mais afin de lui sauver la vie. Ils se sont attelés à cette tâche, mais jusqu'à maintenant le gouvernement est demeuré sourd à leurs supplications.

De concert avec les avocats de cet homme qui travaillent à Washington et à Toronto, ils déploient des efforts frénétiques pour arriver à convaincre le gouvernement. C'est le plaidoyer de la onzième heure. Jusqu'à maintenant, le gouvernement s'est contenté de dire que c'est un problème américain et qu'il ne peut rien faire compte tenu des règlements.

Nous savons que ce n'est pas vrai. C'est pure falsification des pouvoirs conférés au ministre d'État chargé de l'Immigration. Les faits sont très clairs. Le ministre peut lui accorder provisoirement le statut de réfugié, le temps qu'il soit admis au Canada et y prouve qu'il serait persécuté et même exécuté s'il retournait en Iran, ce qui lui permettrait d'obtenir un statut permanent de réfugié. Le ministre pourrait délivrer un permis ministériel. Par la seule vertu d'un tel permis, tous les contrôles sécuritaires et médicaux pourraient être reportés à après son arrivée au Canada. Un permis ministériel signé par des fonctionnaires, ainsi que par le ministre, autoriserait le transport